



## Indemnisation suite à CITIS

Par **Gaia8153**, le **15/07/2024** à **20:47**

Bonsoir,

j'étais la greffière de la chambre régionale des comptes de xxxxx. J'ai été placée en CITIS pendant 9 mois suite à l'agression de ma supérieure hiérarchique, la pdte de la chambre. Pendant 9 mois j'ai vécu un enfer et j'étais suivie par un psychiatre. J'ai été obligée de changer d'administration et de trouver un autre poste car il m'était impossible de retourner travailler pour cette présidente qui n'a pas été sanctionnée. J'ai donc perdu mon poste, ma carrière a été freinée, on m'a baissé lourdement ma prime annuelle et mon salaire sur mon nouveau poste est moindre que celui de quand j'étais greffière.

est-ce que je peux invoquer la faute inexcusable de la part de la présidente à mon administration?

merci pour vos conseils.

Par **Zénas Nomikos**, le **15/07/2024** à **21:14**

Bonjour,

vous n'avez pas pensé à porter plainte au pénal? Les faits sont probablement constitutifs de **harcèlement moral**.

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambbron/harcèlement-sexuel-moral-dans-fonction-32220.htm>